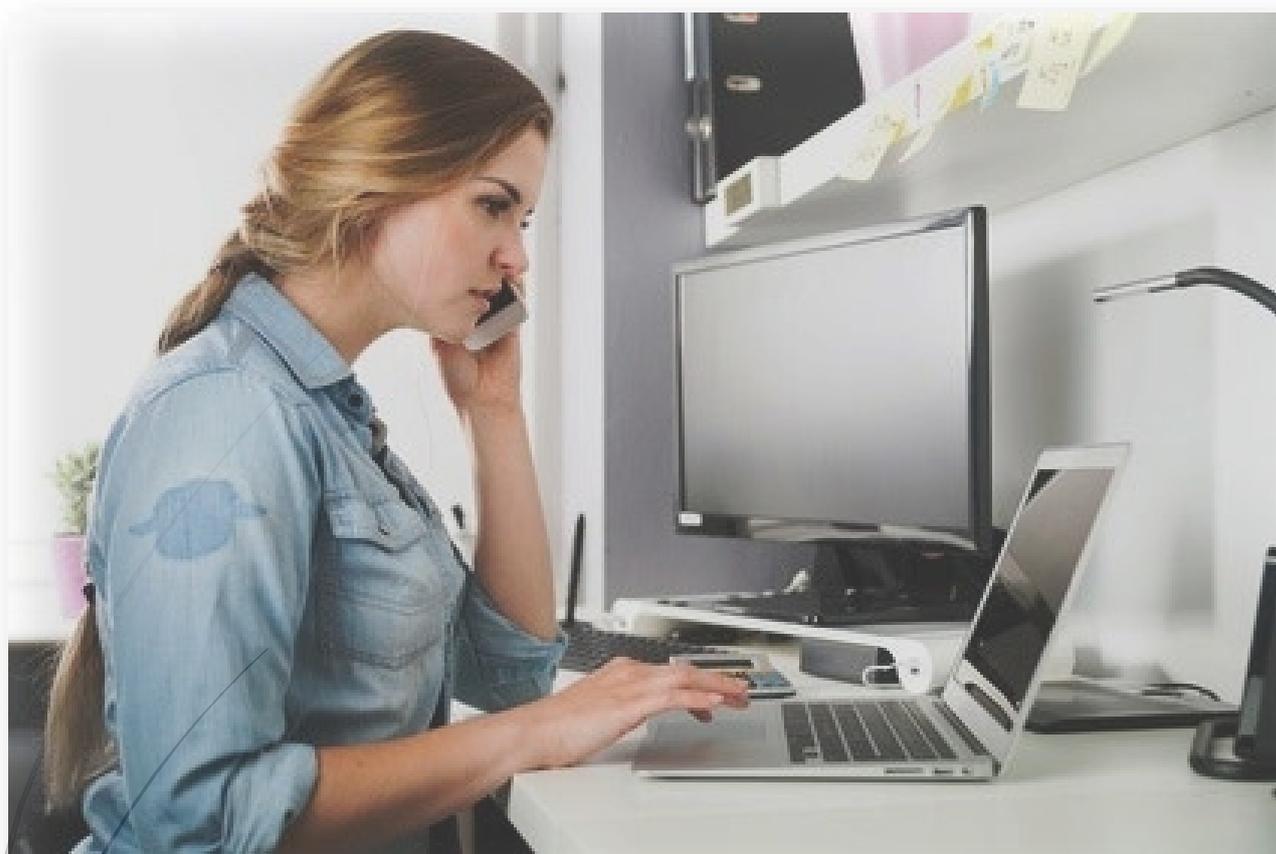


ORGANISER UNE INTERVENTION A DOMICILE – RISQUE BIOLOGIQUE ET CONDUITE A TENIR

PREVENTION DU RISQUE BIOLOGIQUE



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



ORGANISER UNE INTERVENTION A DOMICILE – RISQUE BIOLOGIQUE ET CONDUITE A TENIR

(Durée : 1 jour (07 heures))

Public

Tout personnel encadrant des structures de l'aide et/ou du soin à la personne

Pré requis

Aucun

Recommandations

Avoir participé à la formation de 7 heures : « Intervenir à domicile en période épidémique – Risque biologique et conduite à tenir »

Avoir connaissance du DUERP de son établissement / de sa structure, ou avoir participé à l'enrichissement du DUERP de son établissement / de sa structure

Finalités

Ce module doit permettre aux professionnels encadrants des structures d'aide et de soins à domicile :

- **De renforcer leurs compétences** à la mise en œuvre des comportements adaptés aux circonstances spécifiques d'une épidémie afin d'être référent sur le risque biologique de leur structure
- **D'organiser les interventions des personnels intervenants** en intégrant les conditions particulières et exigences liées à une épidémie et plus largement au risque biologique
- **De participer à la mise à jour du DUERP** (document unique d'évaluation des risques professionnels), **sur le risque biologique**, via le repérage de situations particulières et l'apport de propositions de mesures organisationnelles, techniques ou humaines

Objectifs

- Être capable d'expliquer simplement ce qu'est un DUERP
- Être capable d'identifier les situations particulières liées au risque biologique et les ajouter au DUERP de leur établissement
- Être capable de proposer des pistes d'amélioration à ces situations en proposant des mesures de prévention ou de protection (de nature organisationnelle, technique ou humaine) permettant de supprimer ou minimiser l'exposition au risque infectieux

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



Contenu

Connaître les enjeux de la prévention des risques (juridiques, économiques, humains)

- La prévention : définition, méthodologie, le DUERP
- Les enjeux : humains, économiques, juridiques
- Reconnaissance en AT ou MP (intervenant CARSAT ou CPAM si possible)
- L'engagement de la direction

Connaître le cas particulier du risque biologique (pour le personnel et pour les personnes visitées)

- Etat des lieux de l'existant

Connaître le rôle et les missions du référent risque biologique

- Rôle et missions du référent risque biologique (Référént S&ST) (Etat des lieux de la structure, Le risque biologique : reconnaître les situations de travail à risque)

Savoir proposer des mesures organisationnelles permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique - Savoir proposer des mesures techniques permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique - Savoir proposer des mesures humaines permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique

- Mise à jour du DUERP et du plan d'actions (Gestion des actions : Les mesures organisationnelles, collectives, individuelles)
- Traçabilité du repérage des risques et des actions de prévention associées

La vigilance sur les autres risques (RPS, TMS...)

Mettre en valeur les équipes et valoriser leur métier

Méthodes et outils

Formation liant la théorie, la pratique, l'analyse et l'amélioration des pratiques professionnelles.

La formation permettra entre autres à la structure de poser les bases de sa réévaluation des risques professionnels, de mettre en place des actions concrètes de prévention.

La participation active des stagiaires sera privilégiée, la présence du DUERP existant est fortement recommandée.

Mode de validation

Évaluation formative tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 07 heures réparties en 1 journée

Effectif maximum : 12 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par une infirmière DE diplômée en ergonomie médicale, formatrice exerçant régulièrement dans le champ du vieillissement, personnel soignant, formé aux risques NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), sollicitée en soutien des soignants pendant la crise sanitaire du printemps 2020, Intervenant pour la CARSAT DRP

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr

**ORGANISER UNE INTERVENTION A DOMICILE – RISQUE BIOLOGIQUE ET CONDUITE A TENIR**

JOUR 1	
9h00 – 12h30	<p>Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation</p> <p>Connaître les enjeux de la prévention des risques (juridiques, économiques, humains)</p> <ul style="list-style-type: none">• La prévention : définition, méthodologie, le DUERP• Les enjeux : humains, économiques, juridiques• Reconnaissance en AT ou MP (intervenant CARSAT ou CPAM si possible)• L'engagement de la direction <p>Connaître le cas particulier du risque biologique (pour le personnel et pour les personnes visitées)</p> <ul style="list-style-type: none">• Etat des lieux de l'existant <p>Connaître le rôle et les missions du référent risque biologique</p> <ul style="list-style-type: none">• Rôle et missions du référent risque biologique (Référént S&ST) (Etat des lieux de la structure, Le risque biologique : reconnaître les situations de travail à risque)
13h30 – 17h00	<p>Savoir proposer des mesures organisationnelles permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique - Savoir proposer des mesures techniques permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique - Savoir proposer des mesures humaines permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour du DUERP et du plan d'actions (Gestion des actions : Les mesures organisationnelles, collectives, individuelles)• Traçabilité du repérage des risques et des actions de prévention associées <p>La vigilance sur les autres risques (RPS, TMS...)</p> <p>Mettre en valeur les équipes et valoriser leur métier</p> <p>Bilan de fin de formation</p>